



Appel à initiatives 2017:

« **Faites germer vos idées D'Avenir !** »

Dans le cadre de la Démarche D'Avenir, les fédérations (Belgian Feed Association, Comeos Wallonie, FEVIA Wallonie et Fédération Wallonne de l'Agriculture) et Wagralim lancent un appel à initiatives collaboratives, innovantes et durables, à destination des acteurs économiques et parties prenantes du système, afin de leur permettre de contribuer à la réalisation de la stratégie et aux actions concrètes à mettre en place pour faire évoluer le système agroalimentaire vers plus de durabilité.

Qu'est-ce que la Démarche D'Avenir ?

La Démarche **D'Avenir** est née en avril 2014 à l'initiative des 4 fédérations (BFA, Comeos Wallonie, FEVIA Wallonie, FWA). Coordonnée et animée par le Pôle de compétitivité Wagralim et soutenue par la Wallonie, celle-ci s'est donnée pour mission de **faire évoluer le système agroalimentaire wallon¹ vers plus de durabilité** afin de lui assurer un avenir prospère.

Pour relever ce défi, la démarche D'Avenir a fait 2 paris :

1. Miser sur la **collaboration** entre les acteurs économiques de l'ensemble de la chaîne de valeur (agriculteurs, entreprises, commerçants...) qui ont été placés au cœur de cette démarche.
2. S'appuyer sur les **savoir-faire et initiatives** de ces acteurs pour trouver les solutions **D'Avenir** dont le système a besoin.

L'appel à initiatives D'Avenir

Après une première édition en 2015, la Démarche D'Avenir lance un **appel à initiatives collaboratives, innovantes et durables**, ouvert aux acteurs du système agroalimentaire wallon¹ (producteurs agricoles et horticoles, transformateurs (food et feed), négociants, organismes stockeurs, commerçants...), ainsi qu'à ses parties prenantes (encadrement, recherche, secteurs académique et associatif).

Nous attendons des initiatives, idées de projets, qui impliquent et sont portées par au moins deux types d'acteurs économiques du système agroalimentaire wallon, auxquels peuvent s'adjoindre d'autres acteurs (étant entendu que la collaboration entre acteurs est essentielle à une évolution effective), qui apportent une réelle innovation, et qui répondent à des enjeux de durabilité du système (qui amènent à un progrès en intégrant les impacts économiques, sociaux et environnementaux).

Cet appel à initiatives se veut ouvert, et ne demande pas à ce que les initiatives soient nécessairement matures. Bien au contraire, cet appel a pour but d'**aider les acteurs économiques à développer leurs idées pour les rendre concrètes et à agir pour faire évoluer le système vers plus de durabilité**. Participer à cet appel signifie avant tout d'entrer dans la communauté grandissante des acteurs **D'Avenir** du système agroalimentaire wallon, qui travaillent ensemble à son évolution.

¹ Le **système agroalimentaire wallon** est compris comme l'ensemble des acteurs - et des relations entre ceux-ci - qui concourent à la production et la distribution d'aliments en Wallonie, en vue de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires des consommateurs, wallons ou non. La notion de « besoins alimentaires » est comprise de manière multidimensionnelle, et fait référence autant aux besoins physiologiques (énergétiques, nutritionnels, ...) qu'à ceux liés à la culture, l'affectif ou encore l'appartenance.

Pourquoi cet appel à initiatives ?

Cet appel répond à l'objectif de la Démarche D'Avenir de faire évoluer le système agroalimentaire wallon vers plus de durabilité, de différentes manières :

- Traduire la démarche en actions concrètes et mettre en œuvre la stratégie (en annexe) ;
- Mobiliser les acteurs, leur permettre de se rencontrer et de contribuer à la stratégie globale de développement durable du système ;
- Permettre à certains de ces projets de se concrétiser en les accompagnant.

Qu'est-ce qu'on y gagne ?

Toutes les idées proposées seront étudiées attentivement par un comité d'évaluation et permettront de **nourrir la réflexion stratégique** mise en place au sein de la Démarche **D'Avenir**. En participant à cet appel à initiatives, vous devenez acteurs et **vous vous faites entendre** au sein de la communauté grandissante des acteurs D'Avenir (plus de 300 acteurs économiques à ce jour).

Les Fédérations et Wagralim auront le souci d'orienter un maximum d'initiatives vers leur **concrétisation par le biais de divers outils** et notamment ceux du plan Marshall.

De plus, au moins **3 initiatives seront sélectionnées** et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de leur initiative (pour une valeur maximale de 5000 euros) leur permettant par exemple :

- de confirmer la pertinence de leur idée au regard de la problématique de la durabilité du système agroalimentaire ;
- de tester par le moyen le plus adéquat la faisabilité de leur projet ;
- de concrétiser ces projets pour les rendre matures et prêts à être financés ;
- d'être mis en avant comme porte drapeau de la Démarche **D'Avenir** et de ses valeurs.

L'ensemble des initiatives récoltées trouvera écho lors de **d'un évènement de mobilisation autour de la démarche D'Avenir** et via divers outils de communication déployés autour de la Démarche.

Quel type d'initiative est attendu ?

Nous attendons avant tout des initiatives, idées de projet, s'inscrivant dans la lignée de la vision, des valeurs et de la stratégie de la démarche D'Avenir (retranscrites en annexe) et répondant en particulier aux **trois conditions suivantes**:

- **Intégrer une dimension forte de collaboration** : les idées sont le fruit et sont **obligatoirement** portées par au moins 2 acteurs économiques situés à différents niveaux du système agroalimentaire, auxquels peuvent se joindre des parties prenantes (ONG, association, recherche, ...).
- **Contribuer au progrès / être innovantes** : elles ciblent une problématique bien identifiée et proposent une solution permettant de faire progresser le système agroalimentaire dans le cadre de cette problématique.
- **S'inscrire dans une approche responsable / durable** : Les initiatives devront prendre en compte de façon équilibrée et intégrée les 3 piliers du développement durable (économique, environnemental et social), compris selon les termes du rapport Brundtland. En particulier, la proposition devra aborder l'aspect de mesure « des impacts » et d'évaluation des améliorations décrites.

Pour mieux cerner ces attentes, voici quelques exemples de types d'idées qui pourraient correspondre à cet appel à initiatives : la mise en place d'une nouvelle filière ou d'un nouveau débouché ; l'adaptation d'un mode de production ; une façon originale de collaborer entre acteurs économiques ou d'intégrer des consommateurs ; un moyen inédit de partager des connaissances ; ...

Selon quels critères seront sélectionnées les initiatives lauréates ?

Une **pré-sélection d'initiatives** aura lieu sur base des éléments suivants :

- le respect des éléments fondamentaux de la vision, des valeurs et de la stratégie D'Avenir présentés ci-dessus et de façon plus détaillée en annexe et sur le site www.davenir.be;
- le caractère « réaliste » de la proposition ;
- l'originalité et le caractère innovant de la proposition ;
- la qualité de l'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la proposition ;
- la qualité rédactionnelle de la proposition (remise via le formulaire disponible sur www.davenir.be).

Les initiatives présentées dans le cadre de cet appel, devront nécessairement :

- se rendre disponibles, en cas de présélection, le jeudi 1^{er} février 2018 dans l'après-midi pour venir présenter oralement l'initiative devant le comité d'évaluation ;
- accepter d'être associées et mises en avant dans le cadre de la démarche D'Avenir et donc ne pas être confidentielles ;
- mentionner si elles bénéficient de soutiens publics par ailleurs ou participent à d'autres concours ou appels à projets.

Le **comité d'évaluation**, réuni pour sélectionner les initiatives lauréates, sera composé :

- de différents experts du secteur agroalimentaire ;
- de représentants des fédérations (BFA, Comeos Wallonie, FEVIA Wallonie, FWA) ;
- de représentants de Wagralim.

Le planning de l'appel à initiatives D'Avenir :

- **16 octobre 2017** : lancement de l'appel à initiatives
- **31 décembre 2017** : date limite de dépôt des candidatures
- **20 janvier 2018** : pré-sélection des initiatives concourant à l'appel
- **1^{er} février 2018** après-midi : présentation des « pitches » des initiatives présélectionnées au comité d'évaluation et sélection de celles qui seront accompagnées dans le cadre de la démarche D'Avenir.

Contact et lien pour participer

Pour toute question : idees.davenir@wagralim.be

Pour télécharger le formulaire de participation : [Lien vers le formulaire](#)

Une initiative de



coordonnée par



soutenue par la



Annexe 1 – La stratégie D'Avenir

3 axes stratégiques :

COOPERATION : Favoriser la co-crédation de valeur et un meilleur partage de cette valeur entre les acteurs des différents maillons.

INNOVATION : Être proactif et accompagner le changement en favorisant l'émergence de produits et solutions novateurs.

RESPONSABILITE : Intégrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux dans toutes les initiatives pour répondre aux défis du 21ème siècle et évaluer.

4 leviers de succès :

COMMUNIQUER : Adopter une communication responsable et inspirante, favoriser les échanges entre les acteurs et faire connaître l'initiative

FORMER : Sensibiliser et éduquer les acteurs et les consommateurs aux enjeux de durabilité du système agroalimentaire wallon, ainsi qu'aux réponses qui peuvent y être apportées

OPTIMISER : Améliorer l'efficacité du système agroalimentaire wallon dans son ensemble

INVESTIR : Encourager l'entrepreneuriat, le leadership et la prise d'initiative au sein des différents maillons du système

Annexe 2 - La vision D'Avenir pour le système agroalimentaire wallon (SAAW)

« En 2025, le SAAW fonctionne de manière toujours plus efficace, inclusive, équitable, et innovante au sein d'une économie globalisée.

Tout en donnant à chaque acteur l'occasion de développer ses valeurs, le SAAW doit permettre les coopérations et les synergies librement orchestrées et encouragées entre les différents acteurs du système. Grâce à ces collaborations multiples et complémentaires, à l'échelle la plus adaptée, les acteurs progressent ensemble de manière pérenne vers plus de valeur ajoutée et de diversité. Le SAAW solidifie les filières socio-économiques wallonnes en intégrant importations et exportations.

Le SAAW se développe de façon responsable en visant une utilisation raisonnée des ressources, qui prend en considération les aspirations et besoins de tous ainsi que la capacité de résilience de la Wallonie et de la planète.

Chacun, du consommateur jusqu'au producteur, trouve sa place au sein du SAAW, y est reconnu de façon objective et est fier de ses actions.

Les consommateurs de toutes catégories et de tous pays apprécient et achètent les produits issus du SAAW. Les citoyens sont reconnectés avec leur alimentation et le plaisir. Le SAAW contribue à influencer positivement la santé et la qualité de vie.

Les évolutions du SAAW doivent être mesurables. »

Annexe 3 - Les valeurs de la Démarche D'Avenir

4 valeurs clés identifiées :

PROGRES : Le SAAW est source de développement de plus de bien-être et d'innovation pour l'ensemble des parties prenantes.

CONFIANCE : L'écoute, le respect, le partage, la droiture dans l'engagement permettent aux acteurs du SAAW de se positionner et de développer leurs propositions de valeur grâce à des coopérations au sein d'un réseau de travail efficace et productif.

EQUILIBRE : Ce terme reprend des concepts comme équité, dynamique, modération, il représente la façon avec laquelle vont se concrétiser les coopérations au sein du SAAW, pour faire en sorte que chacun y trouve son compte.

OUVERTURE : Le SAAW est englobant, inclusif et ouvert à tous les acteurs qui veulent en faire un outil de (leur) prospérité.